

Département

SOMME

Arrondissement

AMIENS

MAIRIE DE THEZY-GLIMONT

3, rue de l'Eglise

80440 THEZY-GLIMONT

Canton

BOVES

Commune

THEZY-GLIMONT

Téléphone : 03.22.34.01.47 - Télécopieur : 03.22.34.02.40

BULLETIN D'INFORMATION - MAI 2013

CEREMONIE du 8 MAI

A l'occasion de la Commémoration du 68^{ième} anniversaire de la Victoire du 8 Mai 1945, une gerbe sera déposée au Monument aux Morts, le MERCREDI 8 Mai 2013, à 11 h 30 au cours de laquelle nous assisterons à un lâcher de pigeons.

A l'issue de cette célébration, un vin d'honneur sera servi dans la salle du Foyer des Campagnes.

COLLECTES DES DECHETS MENAGERS

Le Mercredi 8 mai, le Jeudi 9 Mai et le Lundi 20 mai, jours fériés, vont entraîner une collecte décalée des ordures ménagères, emballages, encombrants, branchages et tailles de haies :

- collecte du jeudi 9 mai reportée au vendredi 10 mai
- collecte du vendredi 10 mai reportée au samedi 11 mai

- collecte du jeudi 23 mai reportée au vendredi 24 mai
- collecte du vendredi 24 mai reportée au samedi 25 mai

DEJECTIONS ANIMALES

Afin de contribuer à la propreté de notre village et surtout à la bonne relation des usagers de l'espace publique, il est demandé aux propriétaires de chiens, lors des promenades, de se munir du nécessaire afin de ramasser les déjections de leur animal sur la voie publique et les espaces verts. Pensez à nos enfants !

ENVIRONNEMENT

Il est rappelé que le respect des limites de propriétés oblige à un élagage régulier des arbres et arbustes donnant sur votre voisin ou la voie publique.

NUISANCES SONORES

Nous vous rappelons qu'un arrêté préfectoral réglemente, pour les particuliers, les jours et horaires d'utilisation d'appareils ou d'outils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses, tronçonneuses,...). Les travaux utilisant ce genre d'outillage ne peuvent être effectués que :

- du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30
- les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
- les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00

Il a été signalé des personnes effectuant des essais dans les rues du village, avec engins motorisés voitures, quad, buggy faisant dérapages, freinages intempestifs et répétitifs. Nous rappelons que ce genre d'incivilités peut être sanctionné pour atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé par leur durée, leur répétition et leur intensité. Il y va également de la sécurité de nos enfants.